

**MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

**RÈGLEMENT DE CONSULTATION**

**Marché à procédure adaptée**

Personne Publique : Commune de PLENEUF-VAL-ANDRE  
Mairie de PLENEUF-VAL-ANDRE  
31, rue de l'Hôtel de Ville  
B. P. 6  
22370 PLENEUF-VAL-ANDRE  
tél. 02 96 63 13 00 - fax : 02 96 63 10 48

Objet de la consultation :

**DELEGATION SERVICE PUBLIC DU CASINO**

**ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE**

ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE, TECHNIQUE ET FINANCIER DE LA PROCEDURE

Date et heure limites de remise des offres :

**8 février 2010 à 12 h**

Date d'envoi de l'avis de publication :

**15 janvier 2010**

## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

<b>SOMMAIRE</b>
-----------------

- 1. Objet de la consultation**
- 2. Conditions de la consultation**
  - 2.1. Type de procédure
  - 2.2. Délais d'exécution
  - 2.3. Délais de validité des offres
  - 2.4 Contenu du dossier de consultation
  - 2.5 Modification de détail au dossier de consultation
  - 2.6 Mise à disposition du dossier de consultation
  - 2.7 Mode de règlement
- 3. Présentation des propositions**
- 4. Critères d'attribution**
- 5. Conditions d'envoi ou de remise des plis**
- 6. Renseignements complémentaires**

## Article 1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la procédure de délégation de service public du **Casino de PLENEUF-VAL-ANDRE – 22370**.

## Article 2 – Conditions de la consultation

### 2.1. Type de procédure

Marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage passé en procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

### 2.2. Délais d'exécution

Le délai d'exécution est fixé à l'article V du cahier des charges.

### 2.3. Délais de validité des offres

Il est fixé à quatre vingt dix jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.4. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- l'avis d'appel public à la concurrence
- le règlement de la consultation,
- le cahier des charges,
- l'acte d'engagement,
- le tableau de décomposition des heures par intervenant et de décomposition des coûts par intervenant
- le dossier administratif
- la note « éléments à ne pas oublier »

### 2.5. Modification de détail au dossier de consultation

La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront, alors, répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### 2.6. Mise à disposition du dossier de consultation

la personne publique met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante :

[www.pleneuf-val-andre.fr](http://www.pleneuf-val-andre.fr)  
et [www.e-megalisbretagne.org](http://www.e-megalisbretagne.org)

Un exemplaire papier peut-être également remis gratuitement sur demande écrite transmise par voie postale ou par fax au 02 96 63 10 48 – Direction Générale

### 2.7. Mode de règlement

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement. Les prestations seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique.

## Article 3 - Présentation des propositions

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes :

### **Justificatifs offre**

- le règlement de consultation
- le Cahier des Charges
- l'acte d'engagement
- l'offre du candidat
- les tableaux de décomposition des heures et des coûts par intervenant
- le dossier administratif à compléter pour chaque membre de l'équipe d'assistance

**Nota : le dossier devra être établi en tenant compte des informations portées sur la note « éléments à ne pas oublier » du dossier de consultation**

#### Article 4 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Critères	pondération
Prix	40 %
Valeur technique de la proposition	35 %
références	25 %

*Pondération des critères* : chaque critère sera noté sur 10 et affecté d'une pondération en pourcentage, précisé ci-dessus. Le candidat ayant la note pondérée la plus élevée sera attributaire du marché.

#### Article 5 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les offres, rédigées en langue française et en Euro, doivent être transmises, sous enveloppe cachetée, en recommandée avec avis de réception postal ou déposées contre récépissé à la Mairie de PLENEUF-VAL-ANDRE.

**Commune de PLENEUF-VAL-ANDRE**

**31, rue de l'Hôtel de Ville**

**BP 6**

**22370 PLENEUF-VAL-ANDRE**

Elles doivent porter la mention « *AMO DSP Casino* ».

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leur auteur.

La transmission des plis par voie électronique n'est pas autorisée pour cette consultation.

#### Article 6 – Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire concernant le marché, les candidats peuvent s'adresser à M.HOSDEZ, Directeur Général Adjoint au 02.96.63.13.00